

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-281 du 11 Juillet 1996

portant nomination au Ministère du
Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielles du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 92-61 du 10 Mars 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Mai 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :

- Directeur Départemental du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme de l'Atacora : Monsieur Emmanuel AKPO
- Directeur Départemental du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'Atlantique : Madame Jeanne MAKOUTODE
- Directeur Départemental du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Borgou : Madame Yarou Dabou SINATOKO

- Directeur Départemental du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Mono : Monsieur Victor SEHO
- Directeur Départemental du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'Ouémé : Monsieur Ruffin DOSSOU
- Directeur Départemental du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Zou : Monsieur Martin GBEDJI-SOKPA

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

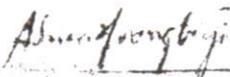
Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

.....

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Moïse NEMSAH



Gatién HOUNGBEDJI

Ampliatioms : FR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 FI 4 IF 4 MCAT 4 AUTRES
MINISTERES 15 BCG 4 DGBH-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-
INSAE 3 BCF-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6 JORB 1.-